



JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009
Élections professionnelles (2^e tour)



« *Unité, Équité, Transparence* »

Une liste d'union au service des salariés

En toute franchise

Les militants de l'UNSA et du CGT-E ont décidé de répondre favorablement à l'appel du personnel pour l'unité syndicale comme facteur dynamisant de l'unité des salariés.

Ils ont choisi de présenter une liste commune intitulée « *Unité, Équité, Transparence* », au second tour des élections pour le renouvellement du CE et des DP.

- Unité pour que le « tous ensemble et en même temps » au service de nos luttes à venir (emploi, salaire, condition de travail...) ne soit pas une chimère.
- Équité pour ressusciter le mot d'ordre de nos aînés « à travail égal, salaire égal » et pour ressouder nos collectifs de travail éclatés.
- Transparence : pour une gestion saine et équitable de nos œuvres sociales et culturelles

Le CE, késako ?

Légalement, le comité d'établissement a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CE a en outre un monopole de gestion des activités sociales et culturelles et dispose de la personnalité civile pour défendre ses prérogatives en justice.

Votez pour la liste d'union
« *Unité, Équité, Transparence* »

UNSA / le CGT-E

Nos candidats

Comité d'établissement

1^{er} collège

TITULAIRES

Pascal Rotondi (dlkx)
Gilbert Arnaud (Lyon)

SUPPLÉANTS

Carinne Saelens (Lyon)
Navaly Keita (dlkb)

2^e collège

TITULAIRES

Gilles Blas (Lyon)
Christian Galle (Perpignan)
Jean-Paul Cannaux (Lyon)
Moussa Bendris (Lyon)
Frédéric Canonne (Toulon)
Bernard Henri (Lyon)
Daniel Armand (Lyon)
Frédéric Tiraboshi (Lyon)

SUPPLÉANTS

Didier Berry (Avignon)
Joël Adama (Montpellier)
Adrien Truchet (Grenoble)
Éric Grassart (Avignon)
André Segura (Marseille)
Bruno Marrocco (Lyon)
Gianni Luppo (Lyon)
Cr Galle (Perpignon)



Carinne Saelens



Jean-Paul Cannaux



Didier Berry



Frédéric Canonne



Joël Adama



Christian Galle



Navaly Keita



Gilles Blas



Adrien Truchet



Pascal Rotondi



Moussa Bendris



Éric Grassart



Gianni Lupo



Bruno Marrocco



Daniel Armand

Le bilan de nos élus sortants

- Noël au transbordeur en collaboration avec la société canal CE
- Mise en place de la carte évasion (réduction sur les voyages...) spectacles, locations, vacances
- Billetterie (cinéma, et parcs d'attraction Marine Land Wallibi)
- Journée ludique – jet ski à Perpignan organisée par C. Galle
- Journée ludique – bowling, plongée – à Montpellier organisée par H. Gazalet et J. Adama
- Premier arbre de Noël à Montpellier à l'initiative de H. Gazalet
- Séjour à Disney Land en collaboration avec les autres élus du CE pour 1199 participants
- Voyage en Croatie pour 290 personnes à l'initiative de G. Blas et JP Cannaux
- Mise place de réduction sur l'électroménager informatique
- Voyage à Port Aventure (Salou en Espagne)

Une enquête pour améliorer les prestations (résultats)

- ★ Mise en place des activités de proximité
(journée ludique, soirée paella, karting, jet ski, sortie neige, sortie week-end)
- ★ Décentralisation des soirées de Noël dans les agences
- ★ Abonnement à CANAL CE (billetterie, spectacle cinéma etc....)
- ★ Prise en compte des chèques vacances pour règlement des voyages et séjours
et ouverture de ces activités aux « extérieurs » sous réserve de disponibilité
- ★ Mise en place de chèques rentrée scolaire
- ★ Remboursement des cartes associatives et licences sportives
- ★ Remboursement de la billetterie spectacle sur présentation de la facture

Le programme des candidats de la liste

« Unité, Équité, Transparence »

- ★ Revalorisation des chèques vacances
- ★ Rapprochement avec les autres CE de Dalkia afin de vous faire profiter des avantages
- ★ Mutualiser les offres de locations
- ★ Indexation et réajustement des tranches d'impôts
- ★ Mise en place de bon d'achats à la place du colis
- ★ Mise en place de location mobil home pour juillet et Août
- ★ Mise en place de week-ends dans les capitales européennes
- ★ Sortie à Disney, Walibi, Europada en Allemagne
- ★ Les infos flash CE
- ★ Doter l'instance du CE d'un cabinet juridique en droit du travail
- ★ Permanence tous les jeudis Lyon, Montpellier, Marseille, Grenoble et Nice

Les plus du CE

- ★ WE en Mai à Disney Paris totalement gratuit pour les enfants de moins de 11 ans
- ★ Voyage au Maroc, à Cuba, en Thaïlande avec possibilité de payer en plusieurs fois
(chèques vacances admis)

Les Délégués du Personnel (1^{er} collègue)

Attention,

les salariés du deuxième collège ne sont pas concernés par ce vote. Le quorum ayant été atteint grâce à l'apport des voix des cadres qui, curieusement, votent dans ce collège.
Seul le personnel du 1^{er} collège est concerné par ce scrutin

A savoir :

les délégués du personnel ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail, de la convention collective et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité...

Les candidats de la liste

« Unité, Équité, Transparence »

UNSA / le CGT-E

1^{er} collègue

TITULAIRES

Navaly Keita

Gilbert Arnaud

SUPPLÉANTS

Carine Saelens

Navaly Keita

Important à savoir

1. Conformément au protocole préélectoral le vote se fera par correspondance
2. Attention, les bulletins de vote doivent être mis dans les enveloppes correspondantes (les titulaires dans les enveloppes titulaires et les suppléants dans celles des suppléants).
3. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur les enveloppes de vote
4. L'enveloppe retour (T) doit être obligatoirement signée.
5. Le non respect de ces dispositions entraîne la nullité du vote.

Plus de détails : nous récupérons à la boîte postale toutes les enveloppes préalablement triées par élections(CE et DP). Ensuite ces enveloppes sont comptées. Celles qui ne sont pas signées sont considérées comme nulles.

Les noms figurant sur les enveloppes sont pointés sur la liste nominative des électeurs.

Ensuite, les enveloppes signées sont ouvertes et les bulletins sont déposés dans 2 urnes différentes (titulaires et suppléants).

Tout signe distinctif sur ces enveloppes équivaut à un vote nul.

Le dépouillement commence...

Votez pour la liste d'union **UNSA / le CGT-E**